

Ce CDEN a été essentiellement marqué par un exposé beaucoup plus précis, par l'Inspecteur d'Académie, des orientations qui fonderont le futur projet académique, et donc la politique éducative qui sévira dans le département dans les années à venir.

Cette présentation a confirmé ce que la FNEC FP FO dénonce depuis de nombreuses années, à savoir une politique visant à substituer des contrats aux statuts, l'autonomie de fonctionnement aux règles nationales, et, au nom de l'ouverture de l'école, à liquider les notions

même d'obligations de service et de corps, avec des missions spécifiques.

Le projet académique qui sera finalisé dans les semaines à venir est centré sur les parcours des élèves, mais ce qui ressort clairement du discours de M. BESSOL, c'est que les établissements devront recourir à leurs ressources propres pour résoudre l'essentiel des difficultés : à aucun moment, il n'est question de moyens supplémentaires. Bien au contraire, puisque le ministère a annoncé près de 9 000 suppressions de postes pour le premier degré à la rentrée 2011.

✓ La personnalisation des parcours dans l'école du socle

La solution ? La personnalisation (aide personnalisée dans le premier degré, accompagnement éducatif dans le second, individualisation dans les classes). Mais dans le même temps, l'école devra s'ouvrir « à tous les élèves », c'est-à-dire aux enfants handicapés, avec les moyens que l'on connaît et se transformer pour devenir véritablement « l'école du socle », c'est-à-dire non plus centrée sur la transmission des connaissances, mais développant l'évaluation des compétences (l'OCDE et son enquête PISA étant passées par là).

✓ Responsabilisation et ouverture de l'école

Pour améliorer les résultats des élèves et « fluidifier » leurs parcours, nul besoin de moyens supplémentaires, l'IA s'est appliqué à nous le démontrer, il faudra seulement « responsabiliser » les établissements et les enseignants, ce qui suppose :

- Une autonomie de fonctionnement
- Une plus grande implication des enseignants (chacun sait qu'ils ne le sont pas suffisamment) dans le travail en commun, avec la mise pratique des conseils pédagogiques
- Pour l'administration, affirmer sa confiance dans la professionnalité des équipes éducatives en promouvant l'innovation pédagogique (ça ne coûte rien de le dire et ça permet de porter un nouveau coup à la liberté pédagogique).

La clé de ce dispositif est l'élaboration et la mise en pratique de contrats d'objectif, et de la part des enseignants une prise en charge « globalisante » et dépassant largement le cadre de la classe et de l'enseignement qui y est dispensé.

On comprend pourquoi, lors du CTPD du 30 novembre, M. BESSOL avait évoqué « le problème du statut ».

✓ L'autonomie des établissements contre l'école républicaine

La FNEC FP FO a fait savoir à l'Inspecteur d'Académie qu'elle ne pouvait approuver aucune des orientations du projet académique. Toutes s'opposent frontalement aux statuts des personnels de l'Education Nationale et en remettent l'existence même en cause. Les obligations de service, définies en heures hebdomadaires d'enseignement, la liberté pédagogique, l'existence de corps correspondant à des qualifications et des missions spécifiques (COPsy, CPE, assistantes sociales, enseignants de disciplines...) tout vole en éclat. Tout ceci relié au Pacte de carrière de Luc CHÂTEL et à la loi de mobilité dans la Fonction Publique, chacun peut comprendre que les notions de droits, de garanties, d'égalité de traitement, pourraient devenir purement virtuelles et que l'autonomie des établissements est essentiellement une machine à détruire des postes.

La FNEC FP FO ne l'accepte pas, et avec ses syndicats, elle se battra en toutes circonstances pour défendre le Statut Général de la Fonction Publique et les statuts particuliers des personnels de l'Education Nationale, pour exiger l'arrêt des suppressions de postes et la restitution des postes supprimés.